

20% de produits bio dans les cantines

Charte d'engagement des candidat·es aux élections législatives 2022

En tant que futur·e député·e, je m'engage pour qu'il y ait réellement des produits bio dans les cantines !

En 2018, suite aux Etats généraux de l'alimentation, l'Assemblée Nationale a adopté une obligation de servir en restauration collective 50% de produits de qualité et durables, dont **20% de produits certifiés BIO au 1er janvier 2022** (article L 230-5-1 du code rural).

En juin 2022, alors que l'échéance est dépassée, nous n'avons même pas atteint la moitié de l'objectif, puisque **moins de 10% des produits servis en restauration collective sont certifiés BIO.**

Pour la mandature à venir et si je suis élu·e, **je m'engage à œuvrer grâce à mon travail parlementaire à ce que les moyens nécessaires soient enfin débloqués pour atteindre rapidement cet objectif d'au moins 20% de bio dans les cantines :**

- La mise en place d'une **aide d'urgence à l'achats de produits bio pour les gestionnaires de restaurants collectifs** dans le contexte de hausse des prix liée à la pandémie de COVID 19 ainsi qu'à la guerre en Ukraine. Cette aide doit représenter environ **10% du coût des denrées, soit 0,20€ par assiette** et être allouée par l'État pour les restaurants dont il a la charge et par l'État et les collectivités pour les restaurants gérés par les collectivités.
- Augmenter l'enveloppe dédiée à **la formation du personnel de cuisine et de l'équipement les restaurants.** Cette **prime distribuée aux collectivités doit représenter 0,30€/repas pendant 3 ans.**
- La généralisation de la **tarification sociale dans toute la restauration collective publique.** La montée en qualité de l'alimentation doit concerner tout le monde et chaque enfant doit y avoir accès, quels que soient les moyens de ses parents.
- Nous manquons encore trop de données sur le fonctionnement de la restauration collective en France. Il faut pouvoir suivre finement l'atteinte des objectifs de la loi EGalim pour continuer à améliorer la qualité et la durabilité des repas servis. **Nous avons besoin d'un outil**

de pilotage de la loi EGalim et de suivi de ses objectifs. Cet outil pourra s'appuyer sur l'observatoire de la restauration collective de l'Agence Bio.

- Le développement de l'enseignement et de l'information sur l'agriculture et l'alimentation durables, à tous les âges de la vie.

Nous nous devons d'atteindre cet objectif de 20% de produits bio dans les cantines, sans plus attendre. Il en va de la **justice sociale**, du **respect de l'environnement** (qualité de l'eau, de l'air, de la biodiversité du climat), du **bien-être animal**, mais aussi de **la santé** des françaises et des français, dès le plus jeune âge. **C'est la raison pour laquelle je m'engage !**

Je signe

<https://forms.gle/7iK76cYj8KyUVjb37>